L'INTERDICTION du Congrès Égyptien

« Le congrès des Jeunes-Egyptiens a été interdit à Paris, par le gouvernement français, en raison de l'attitude antifrançaise des organes de ce parti dans les affaires tunisiennes, algériennes et marocaines. »

Voilà la version officieuse du gouvernement !

Si tel était le cas — et nous avons dit dès le commencement que nous ne voulions pas entrer dans le fond de la question — le gouvernement français aurait, en tout cas, dû attendre pour interdire le Congrès, qu'une manifestation antifrançaise se produisit vraiment, soit dans les annonces de convocation, soit dans le discours d'un congressiste.

Dire, comme le fait la *Liberté*, que « ce n'est pas une manifestation d'idées qu'interdit le gouvernement français, mais la prédication publique sur son territoire, de doctrines nettement hostiles à l'exercice de son rôle africain », c'est jouer sur les mots et affirmer ce qui n'est pas vrai.

Car quand, où et comment se sont produites *sur le territoire français* cette prédication de doctrines hostiles à la France dont parle la *Liberté* ?

Et si elles ne se sont pas produites — et la *Liberté* serait bien embarrassée pour nous prouver le contraire — de quel droit le gouvernement de ce pays a-t-il osé prendre la grave mesure qu'il a prise ?

Est-ce que nous en sommes arrivés à juger et à punir les intentions ?

Même si la thèse de la *Liberté* était exacte, même si les Jeunes Egyptiens étaient vraiment animés d'un esprit antifrançais, l'action du gouvernement aurait gagné en dignité et aurait perdu en brutalité si elle s'était produite après et non avant la lettre.

ENFIN !

Le gouvernement se décide à réprimer le scandale des Loteries.

On a communiqué hier à la presse — à la suite peut-être d'une courageuse sortie de l'*Intransigeant* — la note suivante :

Depuis quelque temps, on peut lire dans certains journaux les annonces par lesquelles un établissement de banque privée, nouvellement constitué, promet des millions en participation à des loteries, moyennant un versement d'une somme très minime.

Ces annonces ont attiré l'attention de la préfecture de police. Celle-ci a ouvert une enquête discrète dont elle vient de communiquer le résultat au Parquet.

Le Parquet était également, du reste, saisi de plusieurs plaintes à ce sujet.

On avait supprimé les Loteries.

Pourquoi M. Briand tolère-t-il qu'elles renaissent ?

Conseil National des Travailleurs du Sous-sol

Le Conseil national a continué hier ses travaux, de huit heures et demie du matin à six heures du soir, sous la présidence de M. Joly.

Etaient présents les délégués d'hier, plus Gemin, Georget et Bartuel.

Il est donné lecture par le secrétaire de la circulaire envoyée au Syndicat par le secrétariat, ainsi qu'aux membres du Conseil.

Une discussion importante s'engage sur la première proposition, émanant du Syndicat des mineurs du bassin de Blanzy. Après les explications et les échanges de vues de part et d'autre, le Conseil s'arrête à la rédaction et au vote à l'unanimité de l'ordre du jour suivant :

Le Conseil national de l'industrie des Mines, minières et carrières, après examen de l'ordre du jour du syndicat des mineurs de Montceau-les-Mines, après les explications fournies par son délégué au Conseil national, prend acte de cet ordre du jour et décide qu'il sera soumis au prochain congrès national.

La journée de 8 heures. — Minimum de salaire — Retraites.

Viennent ensuite les questions posées par le Pas-de-Calais, la Loire, le Centre et les ardoisiers : 8 heures, minimum de salaire, retraites.

Une discussion importante s'engage sur ces questions. A l'unanimité des membres du Conseil moins 3 voix et sur la proposition de la Loire, il est décidé que dans l'agitation qui va être menée la question des retraites viendra en première ligne ; celle de la question de 8 heures ensuite, puis le minimum de salaire. Ces questions seront tranchées, après consultation des groupes, par un congrès dont la date sera fixée par le Conseil national.

En ce qui concerne la question des retraites, il est décidé que la commission exécutive établira un projet de loi qui, avant d'être soumis au groupe parlementaire minier, sera envoyé à tous les secrétaires de syndicats.

En ce qui concerne la journée de huit heures, proposée et défendue par le Pas-de-Calais, soutenue par les ardoisiers et admise par tout le Conseil, l'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité :

Le Conseil national de la Fédération des mines, minières et carrières réuni à Paris le 15 septembre 1910 et jours suivants, regrette la lenteur apportée par le Sénat pour le vote du projet de loi de huit heures, tel qu'il a été adopté par la Chambre des députés en juillet 1907 ;

Décide que, si le Sénat persistait dans son attitude, la Fédération se verrait obligée de prendre toutes les mesures que comporterait la situation ; demande en outre que cette loi s'étende aux ardoisiers et autres mineurs.

Pour le minimum de salaire, après une discussion très longue sur la façon de procéder, il est voté l'ordre du jour suivant :

Le Conseil national charge la commission exécutive de procéder, pour le minimum de salaire, de la même façon qu'il a été décidé pour les retraites, en tenant compte des vues échangées par les membres du Conseil national.

La séance est levée à six heures. Le Conseil se réunira aujourd'hui dimanche, à huit heures et demie.

Le Congrès des Trade-Unions

CINQUIEME JOURNEE

Le citoyen O'Grady dépose une motion demandant qu'on soumette au vote si l'enseignement laïque doit être maintenu dans le programme des Trade-Unions ou en doit être rayé. L'orateur voudrait se montrer tolérant envers les catholiques.

Par 725.000 voix contre 666.000, la proposition O'Grady est rejetée.

Une motion défendue par J. Cuthberson, des métallurgistes, engageant les Trade-Unions à mener une campagne en faveur de l'adoption par les municipalités et par le Parlement d'un système d'éducation démocratique, libre et laïque, allant de l'école primaire jusqu'à l'Université, est adoptée par 827.000 voix contre 81.000.

A l'unanimité on vote une proposition en faveur de la journée générale de huit heures.

La campagne pour renverser la décision des lords sur le cas Osborne continue à dominer tous les esprits. Elle restera comme le grand fait caractéristique du 43e congrès des Trade-Unions.

On tiendra dans les premiers jours de novembre prochain une conférence à Londres pour arrêter un plan complet de campagne en vue d'agiter l'opinion contre la décision des lords. Elle se composera de délégués du Congrès des Trade-Unions, de la Fédération Générale des Trade-Unions et du Labour Party.

De leur côté, les mineurs ont pris déjà des mesures en vue de faire face à la situation créée par le jugement Osborne. Ils ont l'intention de former une association politique qui portera le titre d'*Association politique des Mineurs du Lancashire et du Cheshire*.

La cotisation qu'ils demandent à leurs membres est d'un shilling par an. Au moyen de ces ressources, la Société se livrera à une propagande politique exactement comme si elle était une section de l'Association libérale ou de l'Association conservatrice. Ce projet, fort avancé, va être mis incessamment à exécution.

En deux jours seulement on a déjà arrangé les préliminaires d'une campagne de meetings contre la décision des lords dans le cas Osborne. On a fixé déjà la date et on a formé le cadre des orateurs pour les 71 premiers.

On peut juger par là de l'excitation qui règne dans les milieux trade-unionistes contre l'arbitraire du plus haut tribunal de l'Empire.

Sottise Administrative

ON RENVOIE LES UNS, ON GARDE LES AUTRES POURQUOI ?

Un arrêté paru à l'*Officiel* du 23 janvier dernier et ratifié par la Chambre le 27 du même mois, a rapporté des décrets antérieurs autorisant certains fonctionnaires à loger au Palais du Louvre.

Il n'y aurait qu'à s'incliner devant ledit décret si tous les fonctionnaires auxquels le logement était concédé étaient mis dans l'obligation de vider les lieux.

Mais la mesure s'applique en fait à ceux qui ont la garde et la responsabilité des collections nationales, soit le directeur et les deux chefs des gardiens (ces derniers très modestes fonctionnaires ayant débuté dans l'administration il y a quelque vingt-cinq ans, aux appointements de 90 francs par mois), — plus le commis de l'architecte, lesquels doivent déménager le 15 prochain.

Mais il en reste d'autres, dont les logements sont *absolument identiques*, et qui demeurent.

Ce sont :

1° L'inspecteur des bâtiments (célibataire, logeant avec lui ses parents et plusieurs domestiques. — Il était visé par le décret, mais ayant un père colonel retraité, il n'a pas eu de peine à obtenir du Lieutenant-colonel des pompiers un rapport certifiant la parfaite sécurité de son logement relativement aux dangers d'incendie ;

2° L'adjudant et les gardiens militaires chargés de la police des jardins ;

3° Le fontainier chargé de l'allumage dans les cours du Louvre et de l'Institut ;

5° Le fumiste.

Et l'on vient de loger un serrurier tout récemment !...

CRAINQUEBILLE SE DÉFEND

Les Marchands des quatre-saisons et leur organisation. Le trafic des « entrepreneurs ». — La journée des traîne-charrette. — La chasse dans les rues de Paris.

Jérôme Crainquebille, marchand des quatre saisons, allait par la ville, poussant sa petite voiture et criant : « *Des choux, des navets, des carottes !* » Et quand il avait des poireaux, il criait : *Bottes d'asperges !* parce que les poireaux sont les asperges du pauvre. Or, le 20 octobre, à l'heure de midi, comme il descendait la rue Montmartre, Mme Bayard, la cordonnière, sortit de sa boutique et s'approcha de la voiture légumière...

. . . . . .

C'est alors que l'agent 64 survint et dit à Crainquebille : Circulez !

Crainquebille, depuis cinquante ans, circulait du matin au soir...

Ainsi Anatole France nous présente le marchand des quatre-saisons et son implacable chasseur, le sergot. Mais voici que Crainquebille, las d'être poursuivi, traqué, brutalisé par l'agent 64 et par ses congénères, songe à se défendre. Crainquebille tout seul est un pauvre être que la police rudoie, que des entrepreneurs exploitent. Mais, groupés, tous les Crainquebilles de Paris seront très forts et avec eux l'on comptera. Des camarades de la 4e section du Parti socialiste (groupe Saint-Merri) ont invité, par une note que l'*Humanité* publia et par quelques affiches, les marchands et marchandes des quatre-saisons à se concerter pour la défense de leurs intérêts et... de leurs personnes. Ils vinrent si nombreux à la réunion, qui se donna dans un petit café de la rue Saint-Martin, que l'assistance déborda sur le trottoir et emplit même la chaussée. Ils projetaient de constituer un Syndicat : ils le trouvèrent tout formé. La Chambre syndicale des Marchands et Marchandes des quatre-saisons, dont le siège est à l'annexe A de la Bourse du Travail, fonctionne depuis onze ans. Elle a publié des brochures de propagande et de défense professionnelle très touchantes. Il ne s'agit que de fortifier ses effectifs pour rendre son action plus efficace.

Les « Loueurs de médailles »

Sans doute croyez-vous, comme nous l'avons cru nous-mêmes jusqu'à ce jour, que nul autre n'était plus commode que le métier de marchand des quatre-saisons : une vague autorisation, vite obtenue, des légumes ou des fruits sur une charrette et... roule carrosse: « la p'tite chicorée sauvage... v'là les oignons, trois sous la botte!» Eh bien ! nous nous trompions tous : il est bien difficile d'être marchand des rues ! L'autorisation de vendre s'obtient de la préfecture de police, qui l'accorde aux infirmes, vieillards, sans-travail, aux veuves chargées d'enfants, etc. Elle se marque par l'octroi d'un livret et d'une médaille, ronde pour les marchands des onze premiers arrondissements, carrée pour les autres. C'est un résultat que d'obtenir la médaille, mais c'est un problème que trouver l'argent indispensable à l'acquisition des marchandises. La difficulté de le résoudre a provoqué l'établissement de deux catégories parmi les porteurs de médailles : ceux qui vendent pour leur propre compte et ceux qui — faute de quelques pièces blanches — doivent « se louer » et vendre pour le compte d'autrui. Toute une industrie fleurit autour des Halles: celle des «entrepreneurs des quatre-saisons. » Chacun possède de 15 à 40 voitures. On en cite un qui charge 90 voitures. Ils achètent aux Halles les produits du jour par lots complets, aux « prix de gros. » Ils les achètent aussi « sur rails », par wagons. Les voitures sont pesées vides, puis pleines et confiées chacune à un ou à une *médaillée*. Souvent, un *commis* de l'entrepreneur accompagne la voiture pour la pousser aux montées et surtout pour surveiller la vente. Tout le jour, de 8 h. ½ du matin à 9 heures du soir — et parfois bien plus tard — les charrettes déambulent à travers Paris, poussées par la marchande qui s'égosille. La charge vendue en partie ou en totalité ! — ah ! les terribles jours de pluie où l'on patauge dans la boue, sans clients — on rentre à *la resserre*. Et l'on compte avec l'entrepreneur. Le «médaillé» doit recevoir *en moyenne* 4 francs par 100 kilos de marchandises vendues. Ses journées s'établissent avec un débit de 90 kilos environ : voilà qui permet de calculer son salaire quotidien. Mais il ne reçoit pas cette somme modique : il est impossible de détailler cent kilos par livres, demi-livres et « quarts » même, sans produire un déchet : peut-on équilibrer rigoureusement la balance, à dix grammes près, dans la bousculade de la vente, dans l'angoisse que provoque l'arrivée des agents ? L'entrepreneur ne tient aucun compte du déchet : cent kilos à *tant*, font telle somme ; s'il y a un « manquant », il le retient sur le salaire de la marchande. Et voilà pourquoi certaines reçoivent parfois quarante sous, trente sous et moins même pour treize ou quatorze heures de travail. Et qu'elles ne protestent pas trop haut ! Les entrepreneurs ont la fâcheuse réputation du poing lourd et du pied prompt !

Les Marchands à leur compte

Le marchand des quatre-saisons à son compte loue sa charrette au loueur spécial — car les marchands qui possèdent une voiture constituent la très petite minorité. Il paye 15 francs par mois dans le centre de la ville, 10 francs à Montmartre. Ou bien dix sous par jour sans balances, douze sous avec les balances. Il pousse sa voiture aux Halles et la met au gardiennage : coût 25 centimes, auxquels s'ajoute un pourboire quasi-obligatoire de 0 fr. 15 ou de 0 fr. 25. Le pourboire, d'ailleurs, ne demeure pas entièrement acquis à la gardienne : le concessionnaire, nous ont affirmé des marchands, non content de retenir le salaire quotidien de un franc que le cahier des charges attribue aux gardiennes, leur ferait payer à raison de dix francs le cent les étiquettes qu'elles collent sur les voitures. C'est de ce concessionnaire que notre ami A.-M. Maurel, pour qui les Halles n'ont point de secrets, expose ici les procédés.

Les marchandises achetées aux boutiques ou sur le carreau sont conduites aux voitures par les soins du porteur (0 fr. 50 par portage). Et l'interminable promenade commence par les rues ; les charrettes sont couvertes dans le « périmètre des Halles » — vente interdite — et dans les zones et voies où la forme de la médaille ne permet pas d' « exercer. » La marchande chante ses offres allègres, qui emplissent les rues d'un pittoresque concert aux cent notes.

Les Chasseurs de petites voitures

Les clientes se présentent. Les sergots aussi, hélas ! L'article 10 du règlement prescrit aux marchands des quatre-saisons de « ne jamais stationner, sauf autorisation spéciale, que *pendant le temps strictement nécessaire* pour la vente et la livraison de leurs marchandises. » Mais, ce temps «strictement nécessaire», les agents souvent ne l'accordent pas. C'est un spectacle banal de nos rues : l'acheteuse s'approche de la voiture, la marchande va servir, l'agent la chasse brutalement.

— Vous voyez bien que je suis en train de vendre.

— Je m'en... moque.

Les sergots ont « leurs têtes », celles qui ne leur « reviennent » pas. Sur elles, c'est une véritable persécution qui s'exerce : on les traque, on les injurie, on les rudoie. Il n'y a pas huit jours que les marchandes du 17e arrondissement se plaignaient de la chasse que leur donnaient certains sergots du quartier, leur interdisant totalement l'accès de quelques rues. Car dans ces rues se trouvaient d'importants commerçants qu'offense la concurrence des petits traîne-charrette.

Sous les prétextes les plus fantaisistes, et sans aucun prétexte même, on leur retire la médaille, on les *suspend* pour un temps : interdiction de vendre, interdiction d'utiliser l'instrument de travail... Mais avec la police, il est des accommodements: certains sergots font le matin « leur marché eux-mêmes. » Quelques beaux légumes, quelques fruits savoureux exercent une influence étonnamment bienveillante sur le caractère de ces Incorruptibles. C'est la rançon de l'indulgence.

Le Syndicat agrandi, fortifié, se propose de lutter contre les exactions des loueurs de médailles et contre la tyrannie de la police. La population ouvrière lui accordera ses encouragements, car sans la bienfaisante concurrence des « petites voitures », Mesdames, quel prix exorbitant ces messieurs les commerçants de l'alimentation ne vous demanderaient-ils pas de leurs denrées !

L.-M. BONNEFF.

M. DREYFUS CONTINUE

Pour mériter sans doute les éloges de la presse bourgeoise, M. le président Dreyfus continue à se montrer d'une férocité forcenée envers les prévenus poursuivis pour faits de grève.

Deux plombiers, Lecoc et Chopfer, comparaissaient hier devant la dixième chambre pour entraves à la liberté du travail. Les « entraves » consistaient dans le fait d'avoir, l'un jeté quelques cailloux dans un chantier et l'autre d'avoir tenu des propos dont on n'a même pas pu établir, à l'audience, l'exactitude.

Ces deux ouvriers n'avaient que d'excellents antécédents et les renseignements fournis sur leur compte étaient des meilleurs.

Les avocats, nos camarades Mes Maurange et Pierre Laval, ont montré l'inexistence de l'accusation, mais M. Dreyfus a condamné les deux ouvriers à *un mois de prison sans sursis !*

Continuez, M. Dreyfus ! Vous nous rendez service en commettant de pareilles iniquités !

L'HYPOCRITE INTERPRETATION

Comme son collègue de la dixième chambre, M. Beuchard, qui préside à la huitième, s'est résolu à satisfaire à la rancune des bourgeois contre les travailleurs.

Il avait à juger hier un plombier nommé Davidal, qui, délégué par la 17e section, faisait avec quelques camarades musiciens, la quête au profit des grévistes.

M. Beuchard lui a infligé *un mois de prison* avec sursis pour... mendicité.

Elle est jolie, la loyauté des juges !

LES INCIDENTS DE LA RUE POUCHET

Emile Lesueur, ouvrier serrurier, âgé de 22 ans, était poursuivi devant la 10e chambre pour des incidents survenus les 24 et 25 juin à la Maison des Syndiqués, rue Pouchet et à la Bourse du travail.

Après un violent réquisitoire du substitut, les plaidoiries de Mes Bonzon et Rougères, le tribunal a condamné Lesueur à 13 mois de prison.

FALLIÈRES EN VOYAGE

Le pleutre de l'Elysée est arrivé à Bordeaux hier soir, un peu avant cinq heures, à bord du *Dunois*. Le maire de la ville lui a souhaité la bienvenue. La municipalité lui a offert un banquet au Grand Théâtre. On a dit des platitudes et on s'est montré fort applaudi de part et d'autre.

LES CHARCUTIERS-SALAISONNIERS

Le Mouvement continue

Le conflit qui vient d'éclater entre le patronat et les ouvriers charcutiers de Paris et banlieue est limité pour l'instant aux salaisonniers travaillant, non dans les boutiques où journellement on vend au détail, mais dans les grosses maisons et usines.

C'est dans ces dernières que se manifeste une exploitation qui, ainsi que nous le disions hier, met les ouvriers salaisonniers au-dessous des derniers des manœuvres.

Bien rares sont, en effet, ceux qui pour douze heures de travail arrivent à toucher des salaires de 38 francs par semaine. Mais bien plus nombreux sont ceux qui doivent se contenter de 34 et même 32 fr.

Les grévistes sont au nombre d'un millier environ, répartis dans une quinzaine de maisons situées aux alentours des Halles, lesquelles n'emploient chacune que de trois à huit ouvriers, alors que d'autres situées dans Paris et la banlieue en occupent jusqu'à cent.

Parmi ces dernières, citons : la maison Cléret, 76, avenue du Maine ; Potin et Damoy ; La Nationale, à Aubervilliers ; Scheiwzort, 7, rue de Lesseps ; Foucaut, 148, avenue d'Italie, dont le patron passe pour être le porte-parole de ses collègues et chez lequel nos bons agents de Lépine sont sûrs de trouver du travail une fois leur journée de ballade terminée. Nous pourrions tout au moins en citer un en ce moment. Celui-là doit certainement avoir un penchant spécial pour le renard.

Enfin, à Levallois, se trouve l'usine de M. Olida, président de la Chambre syndicale patronale.

Dans la plupart, le travail est complètement abandonné. C'est tout au plus si, à 11 heures du matin, hier, on pouvait compter quatre renards chez Cléret, sept ou huit à la Nationale et une quinzaine chez Foucaut.

Le mouvement est donc enthousiaste et plein de réconfort pour les militants qui, depuis plus d'un an ont fait une active propagande. Ils espèrent bien que la victoire complète viendra couronner leurs efforts.

Dans la réunion qui a eu lieu hier après-midi, l'ordre du jour suivant a été acclamé :

Les ouvriers charcutiers-salaisonniers en grève, réunis à la Bourse du travail, 35, rue Jean-Jacques Rousseau, après avoir examiné la situation qui est excellente ;

Forts de l'appui nouveau que sont venus leur apporter les ouvriers de la maison Damoy qui, à l'unanimité, ont cessé le travail ;

Décident de continuer la lutte à outrance jusqu'au moment où ils auront entière satisfaction ;

Lèvent la séance aux cris de : « Vive la grève ! Vivent les 10 heures pour 50 francs ! »

Aujourd'hui, réunion du Comité de grève à 8 heures du matin.

Lundi, réunion des grévistes à 10 heures du matin, Annexe de la Bourse du travail, 35, rue J.-J.-Rousseau.

PETITE CORRESPONDANCE

E. F. 49. — Nous ne connaissons aucune publication dans l'*Officiel* se rattachant à la question que vous nous posez. Adressez-vous au Musée Social qui doit avoir des dossiers tout prêts sur cette question de la criminalité et de l'alcoolisme.

Nous prions nos abonnés dont l'échéance était au 15 septembre, de nous faire parvenir le montant du renouvellement, afin d'éviter un retard dans la réception du journal.

Syndicat des Employés de la Région Parisienne

EMPLOYÉ

Si tu veux le repos du dimanche, la fermeture à 7 heures et un salaire raisonnable

Syndique-toi

A TRAVERS PARIS

Jeté du haut des « Fortifs »

Dans le courant de la nuit dernière, vers minuit et demie un gardien de chantier nommé Poirier, entendait, boulevard Brune, des cris qui paraissaient provenir des fortifications.

S'étant avancé vers le talus, il aperçut trois individus et une femme qui fuyaient vers la porte de Vanves.

Lorsqu'il eut terminé sa surveillance de nuit, Poirier s'en fut, le matin, au bureau de l'octroi, raconter ce qu'il avait vu et entendu.

Un employé se rappela avoir vu un groupe composé de quatre individus et d'une femme qui, vers minuit, stationnait près de la porte de Vanves.

L'employé et le gardien de nuit s'en allèrent opérer des recherches dans les fortifications.

En arrivant à hauteur de la porte Didot ils aperçurent une forme humaine allongée dans le fossé des fortifications à 7 mètres du mur environ.

L'individu qui gisait là reposait dans une mare de sang, il avait cessé de vivre.

Le veilleur de nuit alla quérir des agents. On transporta le corps au commissariat de la rue Barret-Boyer.

Là, le cadavre fut reconnu au moment où on allait l'emmener à la Morgue, par un employé des pompes funèbres. La victime est un nommé Lepont, 35 ans, demeurant, 8, passage Vallet, et qui appartenait à l'administration des pompes funèbres.

On recherche les auteurs de ce meurtre encore inexpliqué.

Les victimes de la sage-femme

Une jeune fille en traitement à l'hôpital Dubois succombait tout récemment à des manœuvres abortives.

Quelques heures avant sa mort, elle dénonçait une sage-femme de la rue Caulaincourt comme ayant pratiqué sur elle une opération à la suite de laquelle on avait dû la transporter à Dubois.

Saisi des déclarations de la jeune fille, M. Chesney, juge d'instruction, faisait arrêter la sage-femme.

L'enquête a établi que l'année dernière une femme mariée qui s'était livrée aux soins de cette même sage-femme, avait succombé également.

Un ami de la sage-femme a été arrêté sous l'inculpation de complicité dans cette dernière affaire.

La cigarette homicide

Terrassé par la maladie, M. Roger Bouyer, âgé de 51 ans et domicilié rue des Poissonniers, avait dû s'aliter.

Pour essayer d'oublier son mal, il voulut hier matin fumer une cigarette. Malheureusement, il communiqua le feu à son lit et lorsqu'on parvint à lui porter secours, M. Bouyer avait eu les deux jambes gravement brûlées.

Le fumeur imprudent fut transporté dans une pharmacie, mais tous les soins furent inutiles, le malheureux succomba en quelques instants.

Hors de France

ALLEMAGNE

Le chômage à Berlin

Le *Vorwaerts* met en garde les soldats qui viennent d'être libérés contre la tentation de venir chercher du travail à Berlin. Sur 244.000 personnes qui, au cours de l'année dernière, sont venues chercher du travail dans la capitale, 24.327 seulement ont trouvé une occupation. Pendant le mois de juillet 1909, la municipalité a dû donner asile et nourriture à 77.753 personnes sans ressources.

AFRIQUE DU SUD

Crise ministérielle en perspective

Capetown, 16 septembre. — Le *Rand Daily Mail* publie une dépêche de Prétoria disant qu'il y a des raisons de croire que le général Botha est disposé à démissionner, et qu'une crise constitutionnelle va certainement se produire.

AUTRICHE

Grève d'électriciens

Lemberg, 17 septembre. — Environ 1.300 employés de l'usine municipale d'électricité se sont mis en grève aujourd'hui. La circulation des tramways électriques est suspendue. Les ouvriers de l'usine à gaz municipale se sont joints au mouvement de grève.

ESPAGNE

La grève de Bilbao

Bilbao, 16 septembre. — Un groupe de grévistes a attaqué à coups de revolver des débardeurs non grévistes, qui déchargeaient un vapeur à quai.

Un ouvrier a été blessé.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

Divers incidents se sont produits ce matin entre grévistes et non grévistes dans le bassin minier.

La garde civique est intervenue pour rétablir le calme. — (*Havas*).

FEUILLETON DU 18 SEPTEMBRE 1910

19

SCÈNES DE LA VIE CORSE

« LILLA »

ROMAN INÉDIT

Par J.-B. NATALI

PREMIERE PARTIE

VIII

— SUITE —

— Je vais vous réconforter, fit Flamberge.

On vida les bouteilles de liqueurs ; on but ce qui restait de vin. Le ventre en l'air, dans un suprême gargouillement, la bombonne rendit la dernière lampée...

Des rires jaillirent... Deux marmots sanglotaient, pleurant à chaudes larmes. L'un venait de voir sa main. Le pauvre petit ! Sur la peau soulevée et bleue, une semelle avait marqué des empreintes de clous, saignantes. L'autre regardait son pantalon fendu de haut en bas, comme une gousse sèche. Songeant à la férule maternelle, il entrevoyait déjà l'inévitable correction.

Lilla les embrassa, les consola de son mieux, bourra leurs poches de sucreries...

Et l'homme cria aux enfants :

— Maintenant, décampez !... Tout est nettoyé, ajouta-t-il avec un geste expressif.

On entendit leur galopade joyeuse, dévalant avec un roulement sourd l'escalier aux gradins de bois. Puis des voix jeunes montèrent de la rue, par les fenêtres ouvertes...

— Moi, j'ai cueilli douze beignets, rempli ma poche de pralines et bu six grands verres de vin !

— Et moi...

Le dernier groupe d'invités était parti. Seule, la famille demeurait là. Une buée estompait les visages. Dans l'air, se traînaient des odeurs de vin et de tabac.

Les fiancés se retirèrent dans leur chambre.

— Faites-nous, dès ce soir, un héritier, leur cria Sgranfiono, en riant...

. . . . . .

Chez nous, l'amitié faite, on se met en ménage. Il est rare que cette union libre se brise. Le lien moral est aussi fort que le lien légal. Des enfants naissent. Alors seulement, — pour qu'ils ne soient pas bâtards, — on songe à passer par devant l'officier de l'état-civil. Et le mariage n'a que la valeur d'une formalité, indispensable, certes, mais ennuyeuse, qu'on va remplir — quand on a le temps, quasi en cachette, la nuit tombée.

DEUXIEME PARTIE

I

La lune de miel fut triste...

Lilla se plaît aux caresses de son homme, mais avec un frémissement intérieur de révolte, un peu à la manière dont les captives antiques subissaient les rudes étreintes du guerrier vainqueur. Résignée, elle recevait des baisers qu'elle ne rendait pas ; elle se laissait prendre, sans se donner jamais.

Avec épouvante, elle sentait grandir en elle, une sorte d'aversion pour son mari. Pour la combattre, elle essayait de raisonner. Que pouvait-elle reprocher au pauvre garçon? Des caresses brutales qui la meurtrissaient, des façons grossières qui blessaient sa délicatesse ? Mais quand elle l'accepta, ou plutôt ne le refusa pas, ignorait-elle qu'il n'était qu'un paysan, un de ces fils de la glèbe en qui le gorille primitif frémit encore, à peine assoupi ?

Dans un loyal effort pour se montrer juste, elle excusait cette sensualité truculente et presque bestiale. Mal élevé et ignorant, où se serait-il affiné ? A la caserne ?

— La faute est à moi, convenait-elle. J'aurais dû désobéir à mon père... Ce garçon est maintenant mon mari, mon maître... Je dois le supporter tel qu'il est...

Belles résolutions qui s'évanouissaient à la vue de Saverio, de ses mains velues et calleuses, de ses ongles sales, de ses dents qu'il ne curait pas...

Pourtant, au fond, le jeune homme n'avait point un extérieur désagréable. Grand, carré d'épaules, dégourdi, il passait, dans le village, pour un beau mâle. Ses propos grivois, son langage épicé allumaient les filles. Et l'on ne comptait plus ses bonnes fortunes... Mais Lilla ne remarquait que ses laideurs : les lèvres minces, le vilain grand nez, crochu... Dans ce qui plaisait tant aux paysannes, elle ne voyait que bassesse de sentiments et trivialité d'esprit. Sa nature exquise s'irritait au contact de cette nature vulgaire.

Par malheur, entre les conjoints, un tiers s'interposait, invisible et toujours présent : l'autre, le mort... C'était un ménage à trois où la femme demeurait irréprochable et cependant n'appartenait pas au mari, ne s'appartenait pas...

Lisandro la tenait comme une esclave... Dans sa pensée, il s'était installé en maître...

Tout naturellement, sans le vouloir, Lilla le comparait à son homme. Et de cette épreuve, le pauvre mari sortait humilié, ridicule, odieux...

Alors, elle s'abandonnait à l'autre qui l'entraînait, l'emportait vers des heures périmées...

Ils étaient petits, jouaient au papa et à la maman... Il cultivait un jardinet lilliputien... Elle berçait leur « enfant » qui était une poupée de chiffons... Il rentrait, affectant une grande fatigue et, tandis qu'elle servait le repas, fumait des fleurs sèches de chêne, dans une vieille pipe dérobée à son père...

Ils avaient dix-sept ans... En se rencontrant, ils rougissaient, balbutiaient quelques paroles embarrassées. Leur cœur battait comme une aile d'oiseau...

Et puis venait la première lettre, cette lettre, qu'elle relisait tous les quarts d'heure (le papier tremblait dans ses doigts tremblants).

— « O Lilla, je t'aime... Pour moi, tu es la plus belle des jeunes filles... »

Sans doute, il existait des beautés plus éclatantes... Mais il est cent fleurs somptueuses dont les corolles régalent la vue : vives couleurs, tons variés, nuances exquises... Et cependant qui aurait le mauvais goût de les préférer à la violette ?... Lilla était l'humble fleurette des bois qui se cache dans les buissons, la jeune fille qui se montre peu, qui n'ajoute point d'attraits factices à sa beauté fraîche et qui exhale un délicieux parfum de vertu...

Elle répondait d'une écriture malhabile. Depuis longtemps elle aimait, elle aussi...

Ceci se passait aux vacances de Pâques...

Il réintégrait le collège, triste comme l'esclave qui allait se remettre à tourner la meule.... Les études lui devenaient odieuses ; ces professeurs graves, revêtus de robes noires et armés de pensums, lui inspiraient de l'aversion, ces salles austères lui serraient le cœur... Il bâillait aux leçons et, sur lui, les vers latins pleuvaient dru...

— « Colonna vous me copierez le premier chant de l'*Enéide*.... »

Le vaste bâtiment lourd l'écrasait... Ah ! respirer l'air moisi des couloirs sombres quand, dans votre pays, la campagne ruisselle de soleil, les fleurs embaument les buissons et qu'une belle fille y pense à vous !...

Ostensiblement, un jour, il lutinait la bonne du principal, accorte soubrette à jolie frimousse. On le renvoyait de l'établissement.... Il retournait au village.

Et bientôt, c'était le rendez-vous dans les grands arbousiers... Une source s'enfuyait, écartant au passage les touffes de cresson... Des bruyères fleuries inclinaient vers elle leurs petites clochettes purpurines dont l'image indécise et tremblante se brisait aux rides de l'eau... Les fils de la vierge tendus d'un buisson à l'autre tremblaient dans la lumière avec des reflets bleus... Au loin, un paysan s'occupait à battre l'orge. Deux bœufs trapus et puissants tournaient sur l'aire jonchée d'épis, en traînant une lourde pierre attachée au joug... L'homme apparaissait à travers un léger nuage de poussière d'or... Il chantait les litanies des bœufs d'une voix traînante et dolente qui chevrotait...

Vulliti, vulliti, o buoia...
Seti lu San-Martinu...
Seti lu San-Giulanu...
O li me peda a furconu...
O li me marita donni...
O li me faci casi novi... (1)

(1) Presque intraduisible en français.
— Tournez ! tournez, ô bœufs. — Vous êtes mes « Saint Martin » — Vous êtes mes « Saint Julien » (Saint Martin et Saint Julien sont les saints de l'abondance). — O mes « pieds fourchus » ! — O mes « marieurs de demoiselles ». — O mes « bâtisseurs de maisons neuves » !...

C'était une sorte de mélopée qui devait dater des vieux âges tant la musique en était simple : une courte phrase dont la dernière note se prolongeait, — plaintive comme un gémissement... Dans cette solitude muette, elle était d'une mélancolie sauvage qui pénétrait le cœur...

Lilla sentait sa volonté s'assoupir au charme étrange de cet air rustique... Un frémissement voluptueux courait sous sa peau... Et, du fond de son être, montait l'irrésistible appel à des jouissances inconnues... C'était l'éveil impérieux de la chair, triomphante des vaines pudeurs...

Les heures passaient, tandis qu'ils s'oubliaient là... Ils sortaient de leur extase... au couchant, l'horizon s'ourlait d'orange pâle. Les dernières notes de la mélopée expiraient dans le crépuscule limpide...

Le mort ne la quittait plus, obstiné comme l'ombre, comme l'obsession... Certains jours, il paraissait prendre un air de reproche.

— Pourquoi m'as-tu trahi ? Pourquoi as-tu profané notre amour ?...

Ce n'est point par misérable faiblesse de la chair, par ce besoin d'un mâle qu'éprouvent les filles. Ses sens ne réclamaient rien. Accoutumée à la soumission, elle n'avait pas su s'opposer à la volonté paternelle.

— Je ne suis pas excusable, pensait-elle en s'accusant... N'avais-je pas l'exemple de tante Mariette ? Veuve à vingt ans, jolie — dit-on — et courtisée, elle est demeurée fidèle à son mari...

(*A suivre.*)

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France